



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 7 décembre 2020
(OR. en)

13724/20

COTRA 22
CFSP/PESC 1093
COPS 451

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	ST 13634 2020
Objet:	Relations entre l'Union européenne et les États-Unis – Conclusions du Conseil (7 décembre 2020)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur les relations entre l'Union européenne et les États-Unis, adoptées par le Conseil lors de sa session tenue le 7 décembre 2020.

Conclusions du Conseil sur les relations entre l'Union européenne et les États-Unis

1. Le Conseil réaffirme l'importance stratégique du partenariat entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique, qui constitue la relation la plus importante et la plus étroite au monde, ancrée dans des valeurs partagées, des intérêts communs, des liens culturels et historiques, ainsi que dans la réalité géopolitique. Un partenariat transatlantique solide est essentiel pour assurer notre sécurité, notre stabilité et notre prospérité communes, et y contribuer. Nous considérons également que les relations transatlantiques forment le socle de l'ordre international fondé sur des règles, qui renforce la paix et la sécurité internationales, la liberté, la prospérité, les droits de l'homme, l'égalité entre les hommes et les femmes, le multilatéralisme, l'état de droit et la démocratie, non seulement pour les personnes vivant des deux côtés de l'Atlantique, mais aussi pour le reste du monde.
2. Le Conseil croit en un partenariat stratégique à long terme solide et mutuellement bénéfique avec les États-Unis, dans le cadre d'un ordre multilatéral renforcé, qui permettra de promouvoir une vision commune du monde et d'obtenir des résultats tangibles. Un agenda transatlantique renouvelé est nécessaire pour trouver des réponses communes aux défis mondiaux, afin de préserver la santé et le bien-être de nos populations et de notre planète, de protéger la démocratie et de faire en sorte qu'elle réponde aux attentes de nos citoyens. En suivant une ligne d'action stratégique et en accroissant sa capacité à agir de manière autonome, une Union européenne plus forte contribuera activement à renforcer le partenariat transatlantique ainsi que sa capacité à obtenir des résultats.

3. Les effets dévastateurs de la COVID-19 rendent encore plus urgente la nécessité de lutter ensemble contre la pandémie, de mettre pleinement en œuvre le programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies, d'assurer une relance économique verte, d'accélérer la transition vers une énergie verte et la transformation numérique, ainsi que de renforcer nos valeurs communes. Dans ce contexte, le Conseil salue l'intention du président élu Biden de faire en sorte que les États-Unis réintègrent l'accord de Paris sur le changement climatique dans les meilleurs délais. Le Conseil est prêt à engager un dialogue transatlantique sur le climat dans la perspective de la COP 26, en s'appuyant sur la communication de la Commission sur le pacte vert pour l'Europe, et à mettre en œuvre conjointement des mesures concrètes pour lutter contre le changement climatique et parvenir à la neutralité climatique. Afin de stimuler la relance économique, il convient que nous œuvrions ensemble à l'approfondissement de nos relations économiques, y compris au règlement des différends commerciaux. L'UE et les États-Unis devraient s'efforcer de parvenir à un recours plus efficace et plus coordonné aux mesures restrictives, et d'aborder la question des mesures ayant des effets extraterritoriaux.
4. Il est temps de concrétiser notre soutien au multilatéralisme, y compris par des réformes plus que nécessaires au sein des organisations internationales, d'une manière qui préserve les principes fondateurs - consacrés par la charte des Nations unies - et les droits de l'homme. Dans ce contexte, le Conseil salue l'attachement de la future administration américaine à la diplomatie multilatérale et aux alliances internationales. L'Union européenne attend avec intérêt de pouvoir collaborer étroitement avec les États-Unis pour renforcer la capacité des Nations unies à relever les défis mondiaux. Il est temps de renouveler les efforts conjoints de l'UE et des États-Unis visant à renforcer ainsi qu'à réformer des organisations internationales telles que l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation mondiale du commerce, et d'œuvrer ensemble au renforcement de l'architecture mondiale en matière de non-prolifération, de désarmement et de contrôle des armements. Nous devons travailler de concert pour préserver le plan d'action global commun approuvé par la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité des Nations unies, qui constitue un pilier essentiel de l'architecture mondiale de non-prolifération, ainsi que pour faire progresser ses acquis et relever les défis futurs. Le Conseil reste déterminé à renforcer la coopération dans les enceintes internationales et à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit.

5. Le Conseil rappelle que les sociétés démocratiques et les économies de marché des partenaires transatlantiques sont confrontées à des menaces et des défis communs liés à l'affirmation grandissante de différents acteurs à l'échelle internationale. Conjointement avec les États-Unis, nous devons renforcer notre résilience stratégique et notre sécurité énergétique, lutter contre les menaces hybrides, y compris la désinformation, résister à la coercition économique et aux attaques contre les infrastructures critiques, intensifier nos efforts pour combattre les pratiques commerciales déloyales et faire en sorte de conserver notre avance technologique. À chaque fois que cela est possible, nous devrions élargir notre coopération à des démocraties partageant les mêmes valeurs à travers le monde. L'UE est prête à continuer de collaborer avec les États-Unis dans tous les domaines, que ce soit dans le voisinage oriental ou méridional de l'UE, dans les Balkans occidentaux, en Méditerranée orientale, au Proche-Orient, en Afrique, en Amérique latine ou dans les Caraïbes ou dans la région indo-pacifique. Il sera tout aussi essentiel de faire avancer notre programme commun en matière de connectivité durable.
6. L'Union européenne et les États-Unis devraient continuer de maintenir une coopération et un dialogue étroits dans le domaine de la sécurité et de la défense et intensifier encore leurs efforts communs, notamment à travers un partenariat stratégique UE-OTAN approfondi, mutuellement bénéfique et dans lequel les deux parties se renforcent mutuellement, dans des domaines d'intérêt commun, dans le cadre des déclarations conjointes de Varsovie et de Bruxelles, de 2016 et 2018 respectivement. Cela nous permettra de faire face efficacement à diverses menaces et différents défis, tant traditionnels qu'émergents. Conformément aux conclusions du Conseil du 17 juin 2020, les initiatives de l'UE en matière de sécurité et de défense renforceront la contribution de l'Europe à la sécurité transatlantique, ce qui contribuera également à consolider l'ordre international fondé sur des règles et centré sur les Nations unies.

7. Enfin et surtout, nous sommes convaincus que notre partenariat est profondément ancré dans les relations entre les personnes. Encourager des liens interpersonnels solides peut jouer un rôle fondamental dans la promotion d'une relation constructive et toujours plus étroite entre l'UE et les États-Unis. Pour faire progresser notre partenariat, il sera essentiel de continuer à investir dans les contacts entre les personnes, grâce à une coopération dans les domaines de la science, de la recherche et du développement, de l'éducation, de l'internet et de la société de l'information, des entreprises et de la culture. Le Conseil estime par ailleurs qu'il est nécessaire d'encourager des liens entre nos jeunes et nos futurs dirigeants afin de favoriser une compréhension mutuelle dans l'intérêt de la coopération entre l'UE et les États-Unis, ainsi que les valeurs et les principes que nous partageons. Pour que tous les citoyens de l'UE puissent profiter sans entrave de relations interpersonnelles, l'Union européenne continue d'accorder la priorité à la réalisation d'une réciprocité totale en matière de visas avec les États-Unis pour tous ses États membres.
8. Le Conseil souligne qu'il souhaite engager un dialogue politique régulier, approfondi et stratégique avec les États-Unis, y compris au plus haut niveau, afin d'exploiter pleinement le potentiel du partenariat transatlantique. Attaché au passé tout en étant résolument tourné vers l'avenir, le Conseil se tient prêt à débattre de l'orientation stratégique de toutes les politiques d'intérêt commun et se réjouit à la perspective de l'élargissement de la coopération avec les États-Unis.
-